

REUNION DES OPERATEURS DU 15 JUIN 2006

ETAIENT PRESENTS :

ADHCo-CPIE des Hautes Corbières	J.Robert CROQUET
ALEPE	Fabien SANE
Association Gestionnaire RN Nohèdes (AGRNN)	Tatiana GUIONNET
BIOTOPE	Danielle BOIVIN
BIOTOPE	Vincent PRIE
BIOTOPE	Anne-lise UGHETTO
Centre Régional de la Propriété Forestière L.R.	Elise BUCHET
Chambre d'Agriculture (Gard)	Guy MARJOLLET
Chambre d'Agriculture (Lozère)	Nathalie GOURABIAN (COPAGE)
Chambre d'Agriculture (Aude)	Agnès ALQUIE
Chambre d'Agriculture (Hérault)	Nathalie HORDONNEAU
Comité de liaison des ADASEA	Elise MOUYSSSET
Communauté d'Agglo Béziers Méditerranée	Anne-Marie RANC
Conseil Régional	Clotilde DELFORGE
Conservatoire Botanique Porquerolles	Frédéric ANDRIEU
Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Sonia BERTRAND
CSRPN	Michel BERTRAND
CSRPN	J.LEPART(Ap. midi)
CSRPN	J. MOLINA
CSRPN	F. ROMANE
CSRPN	X. RUFRAY (ap.midi)
DDAF 11	Cathy CATELAIN
DDAF 30	Sylvain MATEU
DDAF 34	Fabien BROCHIERO
DDAF 34	Marc KREBS
DDAF 48	Sarah KLENKLEN
DDAF 66	Ghislaine ESCOUBEYROU
DDAF 66	Benjamin BALFAGON (stagiaire)
DIREN	Patrick BRIE
DIREN	THIERRY DURAND
DIREN	ALAIN PIBOT
DIREN	CHRISTINE MARSTEAU
DIREN	JEAN PIERRE ARNAUD
DIREN	DANIEL CAMBON
DIREN	DANIEL CREPIN

DIREN	CHRISTOPHE LIBERT
DIREN	PASCALE SEVEN
DIREN	ANNIE SOMMER
DRAF	Florence LAPORTE
Fédération Aude Claire	Bruno LEROUX
Fédération Aude Claire	Clémentine PLASSART
ONF AUDE	Gérard PONTIE
ONF LOZERE	Olivier VINET
ONF MEDITERRANEE	Jacques GOURC
Parc National des Cévennes (PNC)	Franck DUGUEPEROUX
Parc National des Cévennes (PNC)	Céline ROUX
Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes (PNR PC)	Charlotte MEUNIER
Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes (PNR PC)	Paul MIGNON
Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes	Marc BARRAL
SIEL	Hélène FABREGA
SIEL	Sandrine VANDERSCHER
SIEL	Marjory GRANGER (stagiaire)
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Conservation de la Vallée du Galeizon (SIACVG)	Stéphan GARNIER
Syndicat Mixte PNR Narbonnaise	Fanchon RICHART
Syndicat Mixte de gestion de l'Étang de l'Or	Nathalie VAZZOLER
Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	Stéphane ARNASSANT
Syndicat Mixte des Basses plaines Aude (SMBVA)	Franck CAZIN
Syndicat Mixte des Basses plaines Aude (SMBVA)	Laurie LEBRE(stagiaire)
Syndicat mixte du Bassin de Thau (SMBT)	Muriel ALEXANDRE
Syndicat mixte du Bassin de Thau (SMBT)	Virginie RODA

EXCUSES:

ADENA	Renaud DUPUY DE LA GRANDRIVE
Association RIVAGE Leucate	Jérôme FUSELIER
Communauté d'Agglo du Bassin de Thau	Laurence FONBONNE
Conseil Général de Lozère	Emeline VANPEPERSTRAETE
Conseil Général des P.O.	Mme SALASSE
Conseil Général du Gard	Yannick SALAVILLE
Conservatoire Dép. des Sites Lozériens	Marie-Laure LICARI
Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Yves DESMARET
Conservatoire du littoral	Christine LACOSTE
	Sidonie LACOMBRE
	Florence VERDIER

CPIE des CAUSSES MERIDIONAUX	Valérie BOUSQUEL
CSRPN	J.C. RICCI
CSRPN	Joël MATHEZ
CSRPN	Jacques BORRUT
CSRPN	Lamri ZERAIA
CSRPN	Jocelyn FONDERFLICK
CSRPN	Mario KLESCZEWSKI
	Pascal MEDARD
ENE	Alain BERTRAND
	Jean-Paul TREILHOU
ONF	THOMAS BARNOUIN
Perpignan Médit. Communauté d'Agglomération	Jérôme DUBOST
PNR DU HAUT LANGUEDOC	Xavier GRILLO
PNR NARBONNAISE	Katia FORTUNE-SANS
Préfecture de L'Aude	M. LONDRES
Préfecture de Lozère	Ghislaine MOULIN
Préfecture du Gard	Martine SIENNAT
SIEL	Juliette PICOT
Syndicat Mixte d'Aménagement (SMAT) du Haut-Allier	Laurent BERNARD

INTRODUCTION PAR Patrick BRIE

Le réseau Natura 2000 est désormais complet et les questions d'écologie sont plus que jamais d'actualité : perte de biodiversité, réchauffement climatique, problèmes liés à la ressource en eau ... Natura 2000 est un des enjeux essentiels du nouveau programme de financements européens FEADER et le CPER, en cours de discussion, sera cohérent avec ce choix. Au delà des questions de protection de la diversité écologique, et de par les importantes surfaces concernées, les sommes mises en jeu sont importantes : le projet régional Natura 2000 constitue un gisement d'emplois et devient un facteur du développement économique régional.

EXPOSES (Voir diaporama joint)

RESUME SYNTHETIQUE DES DEBATS PAR THEMES

Actualités du réseau (J-P. ARNAUD)

Le point est fait sur le réseau et sur les dispositions nouvelles.

- Conditionnalité des aides agricoles : des contrôles seront réalisés par échantillonnages. Il sera porté une attention particulière à l'absence d'incidences et d'infractions vis à vis des espèces protégées, en particulier celles de l'annexe IV. Rien n'est prévu pour les habitats. Le docob sera une bonne source de renseignements pour attester de la présence d'espèces protégées. La procédure sera la même hors sites Natura 2000, mais le porté à connaissance sera fait par les sites internet de la Diren et du CBNMP. Il est probable que des questions d'interprétation soient source de difficultés pour la mise en œuvre, par exemple quelle attitude adopter lorsque la fauche détruit des larves de lépidoptères protégés ?

- PLU : la démarche est la même que pour l'évaluation des incidences. L'obligation ne dépend pas de l'existence du docob mais de l'existence juridique du site. Actuellement ne sont concernées que les ZPS. Cependant la directive habitats impose l'évaluation dès la désignation en SIC. Il n'y a donc aucune obligation pour les pSIC. Mais on conseille de procéder à l'évaluation car si la désignation en SIC ou en ZSC intervient avant l'approbation du PLU elle devient obligatoire.
- Mesures fiscales : elles ne sont actuellement applicables que dans les ZPS, mais la désignation des ZSC ne devrait pas tarder. Les exonérations sont tributaires de la contractualisation, qu'il s'agisse d'un contrat ou de la signature de la charte Natura 2000. En matière d'exonération Natura 2000 n'apporte rien de plus sur une petite partie du territoire régional (PnC), par contre le régime lié à Natura 2000 est bien plus avantageux que celui lié aux zones humides.

Les outils financiers (T. DURAND)

- Budget de l'Etat : actuellement les autorisations d'engagements sont inférieures aux crédits de paiements, ceci dans le but de résorber la dette sur cinq ans. Il n'est pas exact de dire que les enveloppes diminuent. En Languedoc-Roussillon les annonces de crédits MEDD pour 2007 sont les plus élevées de toutes les régions. En 2006 l'enveloppe pour les contrats Natura 2000 a été multipliée par trois par rapport à 2005. Les budgets annoncés tiennent compte des autofinancements, l'hypothèse étant un financement Etat/Europe à 80%. Si on est bien armé pour évaluer le coût d'un docob (environ 10000 €), on n'a que peu de références pour en estimer le montant annuel de l'animation (20000 € ?), animation dont le contenu est à préciser par ailleurs.
- FEADER et CPER : les moyens destinés à Natura 2000 sont les plus élevés de toutes les régions. Les opérateurs souhaitent que les négociations financières fassent l'objet d'un rapprochement Etat/Région/Départements.
- FEDER : demeure marginal pour la mise en œuvre de Natura 2000.
- LIFE+ : en cours de négociation. Il est axé sur du démonstratif et de la mise en réseau, mais peu sur les approches biologiques.
- CAD : n'existeront plus et seront remplacés par la mise en œuvre de MAE sur territoires à enjeux définis (Natura 2000, eau). La PHAE restera en vigueur. On devrait assister à une possible évolution entre la limite MAE/contrat Natura 2000 afin de résoudre les questions d'ouverture de milieux et leur entretien par le pâturage. Ceci fait l'objet de discussions dans le cadre de la mise en œuvre d'un référentiel sur les milieux ouverts.
- Plans de restauration : il y a un déficit d'information, un partage des connaissances est à engager au sein du réseau des opérateurs.

Natura 2000 et l'emploi (CEN-LR)

- Les suites données à cette étude pourraient consister en la finalisation d'un réseau, à la mise en place de labellisation. Il s'agit de l'un des sujets des ateliers prévus en cours de journée.
- Réseau régional des espaces naturels protégés et réseau natura 2000, pourquoi deux réseaux ? Il est envisageable de fusionner les deux réseaux. Les opérateurs Natura 2000 seraient alors intégrés au RREN de la Région.

Natura 2000 et la directive cadre sur l'eau (DCE)

- Rappel de la nécessité de prendre en compte tout site Natura 2000 pour l'évaluation environnementale dans le cadre des PLU et SCOT. En cas de désignation en ZSC avant l'approbation du document d'urbanisme l'absence d'étude environnementale peut conduire à l'annulation du document d'urbanisme.
- L'information est faite auprès des DDE. Le préfet doit communiquer l'arrêté ministériel de désignation.

- Rôle de l'Agence de l'eau : jusqu'à présent échec des demandes au titre de Natura 2000, il semble y avoir un problème spécifique à l'Agence R-M-C car les autres agences semblent plus dynamiques. Mais natura 2000 apparaît désormais clairement dans le programme de l'Agence de l'eau. Malgré le décroisement des crédits il semble possible que l'Agence de l'eau puisse prendre en charge des actions Natura 2000 touchant les problématiques eau, surtout si elles ont été retenues au titre de la DCE.
- Les inventaires ne sont pas éligibles au titre de la DCE, voir cependant dans le cadre de l'acquisition de connaissances.

Actions à entreprendre rapidement

- La Diren va engager un travail de mutualisation au niveau des docob. Il s'agira de réaliser des synthèses à partir d'actions retenues dans les divers docob régionaux pour quelques habitats et espèces fréquents.
- Un groupe de travail sera créé pour produire l'arrêté préfectoral régional concernant les mesures forestières.

ATELIERS (4 groupes de travail)

Groupe de travail 1 - « Quel cahier des charges pour l'élaboration d'un Docob ? »

Participaient à ce groupe de travail :

Danielle BOIVIN (Biotope)
 Nathalie GOURABIAN (COPAGE)
 Agnès ALQUIE (Chambre d'agriculture 34)
 Marjory GRANGER (SIEL)
 Marc BARRAL (Pôle relais lagunes)
 Franck DUGUEPEROUX (PnC)
 Stéphane ARNASSAN (SM Camargue Gardoise)
 Stéphane GARNIER (SIACVG)
 Laurie LEBRE (SMBVA)
 Charlotte MEUNIER (PNR PC)
 Hélène FABREGA (SIEL)
 Jacques GOURC (ONF DT)
 Sylvain MATEU (DDAF 30)
 Fabien BROCHIERO (DDAF 34)
 Sarah KLENKLEN (DDAF 48)
 Jean-Pierre ARNAUD (DIREN)

Rappel :

Un DOCOB contient : cf art. R 414-9 du CE

Son élaboration s'accompagne d'un travail d'information, de concertation et de communication.

Contexte : voir fiche groupe de travail

Les principales propositions du groupe de W (celui-ci n'a pas abordé toutes les problématiques relatives à l'élaboration d'un DOCOB) :

Soucis exprimés : obtenir 1 DOCOB simple, rapportant le strict nécessaire pour être opérationnel ; faciliter le travail de tous et notamment de la collectivité concernée par l'élaboration du DOCOB ; veiller à produire un document rigoureux sur le plan scientifique mais qui n'est pas une étude scientifique (c'est un document de gestion et de planification) ; maîtriser les coûts et le temps d'élaboration ; aboutir à la gestion du site dès que possible (caractère démonstratif).

Moyens :

Fournir aux collectivités un cahier des charges cadrant bien le résultat attendu en considérant qu'il doit être accompagné d'une information directe entre la collectivité et les services de l'Etat (formalisée par une convention d'ailleurs), voire d'une assistance conseil pendant l'élaboration du DOCOB. Un plan type de DOCOB pourrait accompagner le cahier des charges, contribuant à faciliter et diriger le travail de l'opérateur et à créer une meilleure lisibilité des DOCOB pour tous et, notamment, pour les sous-traitants habituels et les organismes type ONF, CRPF, chambre d'agriculture, associations...

En sus, pour optimiser le travail qui sera produit, un maximum de données devront être fournies à la collectivité le plus tôt possible (méthodes, [cahiers des charges des études à conduire](#), cahier des charges de mesures de gestion concernant les habitats du site,...)

Prévoir un cahier des charges comportant un tronc commun à tous les sites + une partie spécifique si besoin.

Prendre en compte la spécificité des directives européennes abordées par le DOCOB (un DOCOB directive « Habitats » et un DOCOB directive « Oiseaux » peuvent comporter des différences à prendre en compte dans le cahier des charges).

Le cahier des charges doit insister sur la nécessité de se centrer sur les enjeux prioritaires relatifs à la conservation des habitats et notamment sur les conservation des habitats « caractéristiques » du site transmis.

Le cahier des charges du DOCOB fixera l'échelle de travail concernant les inventaires naturalistes selon le principe suivant : conserver une qualité des inventaires suffisante, adaptée à la nature des habitats recensés mais également à leur degré de rareté ou en fonction des menaces encourues sur le site. En clair, l'échelle de travail sera le plus souvent le 1/25000 (*attention, nous n'en avons pas directement parlé mais je pense qu'il ne faut pas oublier les cahiers des charges relatifs aux différentes études naturalistes à conduire : ex : inventaires piscicoles, inventaires ornithologiques, etc...*).

Certains habitats seront identifiés sous forme de complexe d'habitats.

La recherche et la cartographie d'habitats à forte valeur patrimoniale, prioritaires ou menacés et présentant des surfaces limitées pourra justifier un travail spécifique de terrain, à une échelle plus fine que le 1/25000.

Une analyse préalable du FSD devra être établie pour définir les habitats à cartographier et la précision des inventaires.

Groupe de travail 2 - « Quel cahier des charges pour le volet animation d'un Docob ? »

Participaient à ce groupe de travail :

Olivier VINET (ONF 48)

Guy MARJOLLET (Chambre d'agriculture 30)

Virginie RODA (SMBT)

Elise BUCHET (CRPF)

Paul MIGNON (PNR PC)

J.Robert CROQUET (CPIE htes Corbières)

Sandrine VANDERSCHER (SIEL)

Muriel ALEXANDRE (SMBT)

Fabien SANE (ALEPE)

Cathy CATELAIN (DDAF 11)

Marc KREBS (DDAF34)

Ghislaine ESCOUBEYROU (DDAF 66)

Benjamin BALFAGON (DDAF 66) Clotilde DELFORGE (Région LR)

Daniel CAMBON (DIREN)

En préambule, il est noté que :

- La loi DTR a pour effet d'impliquer les élus dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Mais se pose le problème de la compétence des collectivités pour l'animation des sites face à des intérêts antagonistes : développement local, conflits qui peuvent en découler entre la gestion possible du site, les enjeux écologiques qui ont motivé la désignation de ce site et l'obligation de résultat imposée à l'Etat en matière de conservation des espèces et des habitats.
- Les services de l'état ont souvent besoin des acteurs locaux pour recueillir l'adhésion du plus grand nombre (et notamment des élus, des collectivités, des propriétaires,...), laquelle apparaît comme la condition sine qua non du succès du projet. L'état étant le principal financeur avec l'Europe, et étant contraint à une obligation de résultats, il doit toutefois conserver un droit de regard sur les démarches entreprises.
- A ce jour, la Montagne de la Margeride (Lozère) est un des rares site N2000 en Languedoc-Roussillon dont le DOCOB a été validé et dont la mise en œuvre a donné lieu à diverses actions d'animation et à la signature de plusieurs contrats. Pour information, l'animation de ce site est assurée depuis l'automne 2005 par un technicien de l'ONF pour environ 80% de son (plein) temps de travail.
- Si une convention cadre entre l'état et la structure animatrice s'impose, un partenariat entre la structure animatrice et les structures locales (associations de protection de la nature, fédérations départementales de chasse ou de pêche, chambres d'agriculture, syndicats en charge de la gestion hydraulique...) semble également indispensable.
- Il est également relevé la difficulté d'évaluer la qualité de l'animation du fait essentiellement de la nature contractuelle et non réglementaire de la démarche et de la surface très variable des sites. Une évaluation basée sur le nombre de contrats signés ou sur les surfaces contractualisées semble de fait non pertinente.
- En présence de sites voisins aux problématiques similaires il semble opportun de regrouper l'animation pour des raisons de cohérence et d'économies.

Le but du groupe de travail était de lister, de la façon la plus exhaustive possible, les actions susceptibles d'être confiées à une structure animatrice. Cet ensemble d'actions, complété le cas échéant, pourra servir de base à un cahier des charges régional type. Le cahier des charges particulier à l'animation d'un site pourra retenir tout ou partie des actions proposées.

L'animation consistant en la mise en œuvre des actions du Docob il a paru tout naturel de s'inspirer du contenu du DOCOB Margeride et de sa convention d'animation. Celui-ci s'articule en 5 grands axes pour lesquels les participants ont proposé les actions d'animation suivantes

1. **Mise en place d'une gestion durable basée sur la contractualisation (CAD et contrats N2000).**
 - rechercher les contractants potentiels et susciter de nouveaux contrats
 - réaliser ou faire réaliser les diagnostics écologiques et économiques nécessaires à l'élaboration des notices de gestion
 - assistance au montage des dossiers, en partenariat notamment avec les services de l'état (DDAF) et la chambre d'agriculture.
2. **Amélioration des connaissances sur les habitats, les espèces et les pratiques.**
 - proposer les études paraissant nécessaires à l'atteinte des objectifs de gestion fixés par le DOCOB (compléments d'inventaires, études sur les habitats ou l'écologie des espèces ayant justifié la désignation des sites, sur les pratiques susceptibles d'avoir un effet notable sur l'état de conservation des habitats ou les espèces...)
 - rédiger les cahiers des charges de ces études
 - assistance au montage financier des éventuels dossiers de demande de subvention (auprès de l'Etat, de l'Europe...)
 - assurer la mise à jour des documents cartographiques relatifs au site (SIG) avec les nouvelles données obtenues et, au besoin, validées par le CSRPN

- transmettre les documents à jour aux services de l'Etat.

3. Assurer la mise en œuvre efficace du DOCOB.

- élaborer un programme annuel d'actions et un projet de budget (qui devront être validés par le COPIL)
- participer aux actions de concertation, voire de médiation
- préparer et animer les réunions (COPIL notamment) et diffuser les documents afférents (invitations, documents de travail, comptes-rendus,...)
- assurer un appui technique aux services de l'Etat pour l'évaluation des incidences : fournir les données ou informations nécessaires aux porteurs de projets, contribuer à la production d'avis. Il est remarqué qu'il n'est pas souhaitable que la structure animatrice réalise elle-même ces études, ce qui la placerait en position de juge et partie
- en cas de modification du périmètre préparer les documents de consultation, assister aux réunions de concertation, mettre à jour les documents cartographiques et le SIG
- mettre en œuvre la labellisation
- participer à la vie des réseaux d'opérateurs/animateurs départementaux et régionaux permettant une mutualisation des connaissances et des retours d'expériences. Sur ce point, certains intervenants notent que d'autres impératifs peuvent empêcher la présence de la structure animatrice à ces réunions.
- mettre à jour le DOCOB en fonction des nouveaux textes
- participer à la prise en compte du DOCOB dans les politiques et documents divers : rendre disponibles les informations nécessaires et participer aux réunions

4. Communication

- établir un plan de communication
- mener les actions de sensibilisation, information, formation (presse, sorties terrain, écoles ou grand public...)
- éditer et diffuser les divers documents nécessaires, après validation par les services ou structures concernées (préfecture, DIREN, DDAF, COPIL ...)

5. Suivi et évaluation.

- proposer un dispositif d'évaluation des actions menées relativement aux objectifs de conservation fixés par le DOCOB
- tenir un tableau de bord du déroulement de l'animation du site
- produire un bilan annuel technique et financier
- assurer la mise à jour générale de tous les documents afférents au site Natura 2000 (SIG, etc.)

L'animation pourra donner lieu à une convention-cadre à laquelle le cahier des charges sera annexé. La teneur et le montant de l'animation seront négociés annuellement en fonction du programme prévisionnel établi dans le Docob et du programme annuel proposé par la structure animatrice et validé par le copil. La structure animatrice devra chiffrer le nombre de jours relatifs à la réalisation de chacune des tâches. Certains événements (projets d'aménagements, nouvelles lois,...) n'étant pas prévisibles, certains participants font remarquer que des avenants à la convention doivent pouvoir être négociés au cas par cas. Il est rappelé que les fonds publics financeront au maximum 80% du montant de l'animation, pour une moyenne estimée à 20 000 euros annuellement par site.

Groupe de travail 3 - « Quelle approche scientifique des Docob ? »

Participaient à ce groupe de travail :

Gérard PONTIE (ONF AUDE)

Vincent PRIE (Biotope)

Fanchon RICHART (SM PNR Narbonnaise)

Clémentine PLASSART (Fédération Aude Claire)

Tatiana GUIONNET (AGRN Nohèdes)

Michel BERTRAND (CSRPN)

Jacques LEPART (CSRPN)

François ROMANE (CSRPN)

Xavier RUFFRAY (CSRPN)

Alain PIBOT (DIREN)

Christine MARSTEAU (DIREN)

Annie SOMMER (DIREN)

Il a été décidé de déterminer le niveau d'approche scientifique des DOCOB :

- Constat : Gros besoin exprimé par les opérateurs.
Impression que les opérateurs sont un peu livrés à eux mêmes en matière d'expertise
- Plusieurs outils ont été proposés comme pouvant répondre à cette demande :
 - Une liste d'experts référents validée
Cette liste doit être proposée par la DIREN et validée par le CSRPN. Elle permettrait ainsi de faciliter le recours à des experts, pour les opérateurs d'une part, et pour la validation des productions par le CSRPN, d'autre part.
 - Des correspondants CSRPN pour chaque site
Cette désignation est en cours et doit être achevée. Ce travail doit être réalisé par la DIREN et validé en séance plénière du CSRPN.
 - Un cahier des charges plus précis sur la méthode ou l'approche scientifique
Une partie de DOCOB mutualisée, validée par grands thèmes (lagunes, forêt, chiroptères, milieux souterrains....) est à rechercher
 - Mise en place d'un guide d'indicateurs pour l'évaluation de l'état de conservation et des mesures de gestion à mettre en place
 - Grille de hiérarchisation des enjeux sur la base des niveaux locaux, régionaux, nationaux et communautaires
 - Catalogue méthodologique pour le suivi des habitats.

Il s'agit là d'un catalogue de procédures et méthodologies, scientifiquement validées, faisant référence, à proposer aux différents opérateurs et experts. Ce travail permettrait également de faciliter la validation des documents par le CSRPN et de permettre une comparaison plus facile des productions.

Groupe de travail 4 – « Quelle communication pour valoriser natura 2000 »

Participaient à ce groupe de travail :

Anne-Lise HUHETTO (Biotope)

Nathalie HORDONNEAU (Chambre d'agriculture 34)

Sonia BERTRAND (CEN LR)

Florence LAPORTE (DRAF)

Thierry DURAND (DIREN)

Daniel CREPIN (DIREN)

Pascale SEVEN (DIREN)

????(autres personnes ?

